

Conditions générales d'achat, version 01/2025

§ 1 Champ d'application

Les présentes conditions s'appliquent à tous les contrats conclus entre nous et le fournisseur concernant la livraison de marchandises. Elles s'appliquent également à toutes les relations commerciales futures, même si elles ne sont pas de nouveau expressément convenues, lorsque le cocontractant est une personne morale de droit public ou un commerçant et que le contrat se rapporte à l'exercice de son activité commerciale. Les conditions divergentes du fournisseur, que nous n'acceptons pas expressément, ne nous engagent pas, même si nous ne nous y opposons pas expressément. Nos conditions s'appliquent également si nous acceptons sans réserve la livraison du fournisseur tout en ayant connaissance de conditions contraires ou divergentes du cocontractant.

§ 2 Prix / Conditions de paiement

Le prix mentionné dans la commande est obligatoire. Les frais d'emballage sont inclus dans le prix. Toutes les factures du fournisseur doivent indiquer le numéro de commande que nous avons communiqué. Le fournisseur doit établir la facture en trois exemplaires et y joindre une copie du bon de livraison. Sauf accord écrit contraire avec le fournisseur, nous réglons les factures dans un délai de 14 jours à compter de la réception de la marchandise et de la facture ainsi que de la vérification réussie de l'équipement, avec un escompte de 3 %, ou dans un délai de 30 jours sans déduction. Nos droits légaux de compensation et de rétention nous sont intégralement réservés. Nous sommes autorisés à céder tous les droits issus du contrat d'achat sans que l'accord du fournisseur soit nécessaire. Le fournisseur n'est pas autorisé à céder ses créances issues du contrat à des tiers sans notre accord écrit préalable. L'appareil ou les appareils commandés doivent être en état complet, techniquement et visuellement irréprochable, et nettoyés. Tous les accessoires nécessaires au fonctionnement ainsi que le matériel et les logiciels sur supports de données, avec les licences correspondantes, font partie intégrante de notre commande. Tous les manuels d'utilisation correspondants font également partie du contrat d'achat et doivent être fournis par le fournisseur.

§ 3 Documentation photographique lors du démontage et de l'enlèvement

Le vendeur autorise l'acheteur ou ses mandataires à prendre des photographies des marchandises lors du démontage et de l'enlèvement dans les locaux du vendeur. Ces photographies servent à des fins de documentation et de marketing, notamment pour des annonces en ligne. Le vendeur confirme qu'aucun droit de tiers n'est violé et s'engage à informer l'acheteur à l'avance de tout droit contraire.

§ 4 Délais de livraison

Les délais ou dates de livraison mentionnés dans la commande sont obligatoires pour le fournisseur. Le fournisseur est tenu de nous informer immédiatement par écrit dès que surviennent ou deviennent apparentes pour lui des circonstances qui impliquent

que le délai de livraison convenu ne pourra pas être respecté. En cas de retard de livraison, nous disposons des droits légaux. Si nous pouvons prétendre à des dommages-intérêts, le fournisseur a le droit de prouver qu'il n'est pas responsable de la violation de l'obligation. Le fournisseur doit emballer soigneusement les marchandises commandées et les expédier de manière à éviter tout dommage pendant le transport. Si l'expédition des marchandises n'est pas possible en raison de leur taille ou de leur poids, le fournisseur doit nous informer en temps utile afin qu'un enlèvement puisse être organisé. Les marchandises commandées doivent alors être démontées et mises à disposition démontées ou partiellement démontées au niveau du sol. L'enlèvement doit pouvoir être réalisé par une seule personne. Dans le cas contraire, le fournisseur doit nous en informer et mettre du personnel d'assistance à disposition pour l'enlèvement. Si des difficultés imprévues surviennent lors de l'enlèvement des marchandises en raison d'informations inexacts fournies par le fournisseur, celui-ci doit supporter les frais supplémentaires liés à l'enlèvement.

§ 5 Livraison

En cas de retour au fournisseur de marchandises défectueuses, celui-ci doit en supporter les frais et le risque.

§ 6 Interdiction de cession

La cession des créances du fournisseur à notre rencontre est exclue. Une telle cession nécessite notre accord écrit exprès.

§ 7 Lieu d'exécution / For juridique / Clause finale / Droit applicable

Le lieu d'exécution et le for exclusif pour les livraisons et les paiements (y compris les actions en justice relatives aux chèques) ainsi que pour tous les litiges entre les parties résultant des contrats conclus entre elles, est notre siège social à 72393 Burladingen, dans la mesure où le fournisseur est un commerçant au sens du Code de commerce allemand (HGB) ou une personne morale de droit public.

Les relations entre les parties contractantes sont exclusivement régies par le droit applicable en République fédérale d'Allemagne.

Si une disposition des présentes conditions générales d'achat est ou devient invalide ou inapplicable, la validité des autres dispositions n'en est pas affectée.

Les modifications, ajouts et accords complémentaires relatifs aux offres et contrats ainsi que les délais doivent être établis par écrit pour être valides. Les partenaires contractuels satisfont à l'exigence de la forme écrite en envoyant les documents par courrier électronique ou par fax.